



# Communiqué de presse

Bruxelles, le 8 mai 2014

## CINQ PRIORITES POUR LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION A BRUXELLES

*La Confédération Construction Bruxelles-Capitale a adressé son mémorandum aux partis politiques. La simplification administrative, la mobilité et la formation figurent parmi les préoccupations majeures des entrepreneurs bruxellois.*

### **RÉDUIRE LES CHARGES ADMINISTRATIVES**

Les charges administratives sont le problème numéro un des entreprises de construction dans la capitale. La complexité et la multitude des démarches administratives à effectuer compliquent la vie des entrepreneurs. D'aucuns pointent les nombreuses disparités communales et régionales, par exemple pour la taxation de l'utilisation de la voirie, qui constituent un frein à la prévisibilité des coûts d'un chantier. Il faut absolument rationaliser, simplifier et harmoniser les procédures existantes. La CCB-C demande aux édiles bruxellois de réduire de moitié la charge administrative pesant sur les entreprises du secteur. Comment? En mettant en place des outils électroniques performants permettant à un entrepreneur d'effectuer en une seule démarche administrative l'ensemble des formalités liées, par exemple, à la déclaration de chantier (permis d'environnement, réservation de voirie, impétrants, etc.), sans devoir passer par chaque guichet communal. La CCB-C suggère ainsi d'élargir la récente plateforme OSIRIS dédiée à la coordination des chantiers à Bruxelles.

### **AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET LE STATIONNEMENT**

Les problèmes de mobilité sont une des principales raisons de la délocalisation d'entreprises en périphérie de la région bruxelloise. Pour les entreprises du secteur, le véhicule reste pourtant un outil de travail. Or, il est de plus en plus difficile et coûteux de stationner à Bruxelles. La CCB-C demande dès lors que les cartes de dérogations prévues pour les entreprises de construction (chantier temporaires et carte intervention) dans le Plan Régional de Stationnement soient mises en œuvre dans les plus brefs délais et fassent l'objet d'une évaluation au bout d'un an. En vue de simplifier les démarches pour les entreprises, la Confédération demande la mise en place d'un guichet unique de délivrance de ces cartes.



## **JETER DES PONTS VERS LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT**

Malgré le besoin important de main- d'œuvre qualifiée que connaît le secteur, le taux d'insertion des jeunes diplômés demeure relativement faible. Il faut absolument inverser la tendance actuelle qui fait que les jeunes débouchent dans la filière construction par échecs successifs, au lieu de le faire de manière positive et proactive. Pour ce faire, il est nécessaire de revaloriser l'enseignement qualifiant de construction afin de lui donner la place qu'il mérite dans le système éducatif. Le secteur souhaite jeter des ponts entre la formation des demandeurs d'emploi, l'enseignement et la réalité du terrain. Des partenariats doivent être créés entre les écoles de formation et les entreprises, afin que celles-ci contribuent directement à former leurs ouvriers de demain sur le terrain.

## **CITYBOOM**

### **DOUBLER LE RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS !**

D'ici 2020, la Région bruxelloise devrait accueillir 119.000 personnes supplémentaires. Malgré quelques efforts récents, notamment le plan logement, la création de logements publics et privés reste trop faible pour rencontrer les besoins à l'horizon 2020. Pour répondre à cet essor démo- graphique, il faudrait plus que doubler le rythme de production de logements dans un délai très court. La CCB-C plaide dès lors pour la création d'un cadre favorable à l'investissement tant public que privé en matière de logements. A cet égard, le maintien du bonus logements dans le cadre de 6<sup>e</sup> réforme l'Etat est fondamental pour soutenir la capacité de financement des ménages. Le recours aux partenariats publics-privés peut également contribuer à accroître le taux de construction de logements.

## **RENFORCER LES INVESTISSEMENTS PUBLICS**

Le taux annuel moyen des investissements publics en Belgique (1,7% du PIB) est largement inférieur à la moyenne européenne (près de 3%) depuis plus de 25 ans. Le prochain gouvernement devra se doter d'un plan pluriannuel d'investissements publics afin de porter le niveau de ses investissements publics à celui de la moyenne européenne. La CCB-C demande à la future majorité de s'y prendre le plus tôt possible pour lancer les travaux de construction ou d'entretien en matière d'infrastructures, de bâtiments publics et de services (crèches, maisons de repos,...), et de continuer, voire d'accentuer son soutien à une meilleure performance énergétique des bâtiments, notamment par la reconduction de sa politique de primes aux investissements énergétiques et de ses Alliances Emploi-Environnement avec le secteur qui ont déjà montré toute leur pertinence et efficacité.

Contact  
Téléphone  
email  
Adresse

Laurent Schiltz  
02 545 58 30  
[lsz@cnc.be](mailto:lsz@cnc.be)  
Rue du Lombard, 34-42  
1000 Bruxelles